



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 19 avril 2021

Présents : François LORENZI, Henri MAUCHAMP, Antonio REIS, Jonathan ENOC, Ingrid PERNET, Kévin POISELET, Vincent GONNET, Anne ORGELOT, Alain NICOLAS, Virginie GALLAND

Absents : Emmanuelle BOULEHLAIS (procuration à Jonathan ENOC)

En raison de la crise sanitaire, le conseil municipal se déroule à la salle des fêtes (pour préserver le respect des règles barrières) et à huit clos

Secrétaire de Séance : Vincent GONNET

La règle de quorum étant respectée, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le maire demande que trois points soient rajoutés à l'ordre du jour :

- **1. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE TONTENANT ET POUR LA SIGNALISATION DE LA COMMUNE**

Travaux de voirie rue de Tontenant : les élus décident de valider le devis de la société COLAS pour un montant de 13 180.68 € HT

Travaux de signalisation sur toute la commune : les élus décident de valider à l'unanimité le devis de COGHETTO pour un montant de 2 892 € HT.

- **2. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION : ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 6-2021**

Le Maire explique que le conseil municipal a voté le 1er avril pour une augmentation de 1 % des taux d'imposition 2021 mais que la transcription de la délibération a été faite avec des calculs erronés : la délibération prise le 1er avril est donc annulée et sera retranscrite avec les bons calculs (sachant que l'augmentation des impôts par rapport à 2020 reste inchangée : 1 %)

- **3. COFFRET ÉLECTRIQUE POUR LE CAMPING MUNICIPAL**

Celui qui est en place appartient au gérant du camping, et n'est plus aux normes. Le conseil valide l'achat d'un nouveau coffret, pour la somme de 533 € HT, et ce à l'unanimité.

Le conseil municipal se poursuit en suivant l'ordre du jour :

• RÉATTRIBUTION D'UNE PARCELLE COMMUNALE SUITE AU DÉPART EN RETRAITE D'UN FERMIER

Il s'agit d'une parcelle en pâture, sise au bout de la rue de Tontenant, cadastrée AC 95 d'une contenance de 2,62 . Un seul prétendant à l'accession s'est manifesté, Monsieur Didier Henri. Un extérieur à la commune s'était aussi porté intéressé, mais hors délais. Le conseil Municipal décide donc à l'unanimité de confier la parcelle citée à M. Didier Henry, par baux reconductibles tous les trois ans, avec obligation de clôture et d'entretien de ladite parcelle, ceci au prix du fermage habituel.

• PLUi

La commune possède son propre P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) ; il s'agit en fait d'un PLU intercommunal (de Lachampagny) qui définit les règles d'urbanisme applicable sur les communes de Pagny-la-Ville, Pagny-le-Château, Labruyère et Chamblanc). La communauté de communes Rives de Saône demande un P.L.U « Intercommunal », ce qui lui laisserait une vue globale sur toutes les communes du territoire (le territoire compte 38 communes) et des droits sur l'urbanisme de Pagny la Ville. Après délibération, les élus, qui veulent avoir un droit de regard sur leur règlementation en matière d'urbanisme, rejettent à l'unanimité le projet de PLUi.

• FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Le conseil Municipal, dans sa globalité, émet un avis favorable pour l'embellissement de la commune, mais le village ne dispose pas des moyens nécessaires à l'arrosage des massifs. Il doit être effectué en soirée, alors que l'employé municipal a quitté son poste, et cela demande des moyens de transport en eau, cuve, tonne sur remorque, ou autre.

L'arrosage demande également des moyens humains, toujours en soirée. Le Conseil Municipal va tenter d'organiser, peut-être à l'aide de bénévoles, les services inhérents au fleurissement. Affaire à suivre.

• DÉMOUSSAGE DES BORDS DE SAONE

Les pierres qui constituent les quais existants ont besoin d'un nettoyage. Le Conseil Municipal opte pour un début du démoissage à la mi-mai, qui lui aussi demandera du bénévolat. Comme pour le nettoyage du village, des avis seront distribués pour demander du volontariat, les travaux ne pourront se faire qu'en plusieurs phases. Le matériel de base étant un balai de cantonnier et quelques spatules ou grattoirs.

AFFAIRES DIVERSES :

- Les commémorations du 08 Mai, jour de l'armistice, se feront uniquement en présence du Conseil Municipal, en respectant les règles en vigueur de rassemblement dues à la pandémie de COVID. M. le Maire et une Adjointe iront ensuite commémorer les victimes de la guerre inscrites au monument aux Morts de Bonnencontre, dont certains étaient Pagnotins. Une gerbe de fleurs y sera déposée.

- Les élections régionales et départementales, dont les dates en simultané sont fixées aux 20 et 27 Juin demanderont 2 bureaux de vote, soit 24 personnes se relayant en journée. Les volontaires seront les bienvenus.
- Le dépouillement des urnes demandera lui 16 personnes, même constat : Le Conseil Municipal n'ayant que onze représentant, les volontaires seront nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

A Pagny-la-Ville, le 29 avril 2021
Le Maire, Henri MAUCHAMP.